

BACHELOR Gestion du Social et de la Paie



Rythme :

599 h
2 jours en centre
3 jours en
entreprise

Et après ?



Gestionnaire paie
et administration
du personnel



Responsable paie
et ressources
humaines



Collaborateur
social



Chargé de mission
RH

Nombre de participants

Min : 8 ; Maxi : 15

Notre vocation :

vous faire
avancer vers
l'excellence
dans la
bienveillance et
l'innovation.

1 AN EN ALTERNANCE
SEPTEMBRE 2023 – JUIN 2024

Les responsables en gestion administrative et ressources humaines sont là pour seconder un responsable d'établissement de service paie. Acquérir des réflexes de cadre pour pouvoir prendre des initiatives et ainsi évoluer vers des postes à responsabilités. La fonction peut s'exercer dans un cabinet comptable en tant que collaborateur social ou au sein d'une entreprise en tant que gestionnaire de paie.

Public visé :

Être âgé 16 à 29 ans révolus.
Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Programme :

- Organiser et contrôler la gestion de la paie
- Organiser la gestion administrative du personnel
- Participer à la politique RH de l'entreprise
- Conduite de projet
- Langue vivante

Modalités d'évaluation :

Contrôles en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestres. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet professionnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Fiche RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37266/>

Statut :

CDD salarié sous contrat à durée déterminée.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- La principale modalité pédagogique proposée à nos étudiants est un enseignement en face à face.
- De nombreux projets pédagogiques sont mis en place pour permettre aux élèves de développer les compétences nécessaires en milieu professionnel.

Accessibilité handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le responsable pédagogique et le référent handicap du centre en référence aux règles de certification). Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.
Référé handicap pouvant accompagner les jeunes : handicap@cfajeambosco.fr

<https://www.ecoris.com/>

Modalités et délais d'accès :

Dossier de candidature

- à **retirer** à partir du mois de mars à l'adresse : ufa@stjacques-hazebrouck.fr ou sur le site <https://sup.stjacques-hazebrouck.com/ufa/> et à **compléter** : rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac (liste non exhaustive, détail dans le dossier inscription)
- Rencontre individuelle
- Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord.

Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 6 mois premiers mois de la formation (les candidats bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider dans la recherche d'une entreprise).

Le responsable de l'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat » ce qui signifie que le contrat de travail doit débuter à la date du 1^{er} juin 2023 au plus tôt.

Tarifs de la formation :

Article L6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal. » Le prix de vente est de 7557 euros/an. Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage », le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0 €. Article L6227-6 « Les personnes morale mentionnées à l'article L6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis



COORDONNÉES

UFA Saint Jacques
58 rue de la Sous-Préfecture
59190 Hazebrouck 03.20.07.04.32.
☐ ufa@stjacques-hazebrouck.fr

DÉVELOPPEUR CFA DU SECTEUR

Benoit Battesti
battesti.b@cfajeambosco.fr
07.86.73.19.58

Valeur ajoutée

Activités d'intégration

- Regard bienveillant
- Valorisation des réussites
- Participation à des projets solidaires et culturels
- Accompagnement dans l'orientation



Taux de la dernière session de formation :

Indicateurs non disponible, première session en 2024